******

**COOPÉRATION ÉDUCATIVE ENTRE L’ACADEMIE DE LIMOGES ET LES ILES CANARIES**

***Échange scolaire avec accueil dans les familles sur le principe de la réciprocité***

 **◉** **Informations générales sur le programme d’échange Picasso Mob**

Ce programme d'échange individuel doit permettre à des élèves français et espagnols de vivre une immersion linguistique, culturelle et scolaire au domicile du partenaire.

***Qualités requises pour un dépôt de candidature :***

Peuvent se porter candidats, des élèves scolarisés en classe de Première à la rentrée 2023. Les connaissances en langue espagnole (B1) doivent permettre de suivre les cours dans l’établissement d’accueil.

Les candidats doivent attester d’un niveau scolaire correct et d’un comportement irréprochable afin de pouvoir suivre sereinement la scolarité aux Iles Canaries et à leur retour, de réintégrer sans difficultés particulières leur classe d'origine. Les candidats a cette mobilité doivent faire preuve d’autonomie et d’une certaine maturité.

L’assiduité scolaire dans le pays partenaire est obligatoire. Les contenus pédagogiques étant difficilement comparables d'un pays à l'autre, les équipes pédagogiques devront trouver des solutions de suivi adaptées, pour qu’au retour, la réintégration de l’élève se fasse dans les meilleures conditions.

Au niveau pédagogique, un contrat d'études sera établi par les établissements d’origine et d’accueil et fixera les objectifs généraux et spécifiques de la période de mobilité, la participation aux cours et l’évaluation finale. *(*Circulaire n° 2016-091 du 15-6-2016 MENESR - DGESCO – DEI NOR : MENE16https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo24/MENE1615925C.htm15925C Circulaire n° 2016-091 du 15-6-2016 MENESR - DGESCO – DEI*)*

La participation à la vie dans la famille d'accueil requiert de la part des élèves **une réelle ouverture d'esprit** et, de la part des familles**, une tolérance pour les différences culturelles.**

***Les étapes de la candidature :***

* Date limite d’inscription : **15 avril 2023**
* Sélection et classement des dossiers : Fin avril
* Session d’appariements des dossiers des candidats : mai 2023
* Communication des résultats : Fin mai, début juin 2023
* Réunion générale en ligne avec les familles, les élèves et les enseignants pour la préparation de la mobilité : fin juin 2023

***Périodes d'échanges :***

**Du 25 septembre au 20 octobre 2023** : l’élève français effectue son séjour aux Iles Canaries

**Du 6 novembre au 1er décembre 2023 :** l’élève canarien effectue son séjour dans l’académie de Limoges

***Arrivée et départ :***

Pour des raisons juridiques et administratives, le rectorat de Limoges ne peut organiser aucun voyage de groupe. Chaque famille gère la réservation du voyage de son enfant. Les élèves retenus peuvent évidemment se mettre d’accord pour voyager ensemble.

***Coûts du séjour et de transport :***

S'agissant d'un échange entre familles, les élèves sont logés et nourris par la famille d'accueil, sur le principe de la réciprocité. Les frais et l’organisation du transport du domicile de l’élève partant sont à la charge de sa famille. Ni les établissements, ni le rectorat n’accompagnent les élèves à destination.

***Accueil du.de l’élève partenaire par les familles :***

Les familles doivent accueillir le/la partenaire de la même manière qu’elles souhaitent que leur enfant soit accueilli. Il ne s’agit pas d’un voyage scolaire classique mais bien d’un échange. Les familles ne sont pas tenues d’organiser des activités, visites tous les jours. Les familles inscrivant leur enfant au dispositif s’engagent à accueillir à leur tour le correspondant de leur enfant.

L’élève accueilli est entièrement impliqué dans la vie de la famille. La responsabilité légale à son égard est déléguée à la famille d’accueil. Toute décision doit être prise en accord avec elle.

***Procédure de candidature :***

1 - Le dossier de candidature de votre enfant doit être remis à son professeur d’espagnol.

2 - Chaque famille doit compléter le questionnaire suivant : <https://forms.office.com/e/WKTnYi9cyW>

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas retenus

***Dossier d’inscription – date limite d’envoi par l’établissement le 15 avril 2023 :***

* **Conditions de participation et obligations**:

*Conformément aux préconisations de la circulaire N°* Circulaire n° 2016-091 du 15-6-2016 *relative aux partenariats scolaires et aux sorties scolaires et à la circulaire du ministère de l’intérieur INTD123786C, votre enfant devra, avant son départ, être muni des documents suivants :*

1. *Titre certifiant leur identité (carte nationale d’identité ou passeport). Les élèves ressortissants d’États tiers à l’Union européenne doivent être en possession d’un document de circulation pour étranger mineur s’ils sont nés à l’étranger (DCEM) ou d’un titre d’identité républicain (TIR) s’ils sont nés en France (à retirer* [*https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F297*](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F297)*)*
2. *Carte européenne d’assurance maladie individuelle et nominative.*
3. *Attestation d’assurance de responsabilité civile, avec une garantie pour l’étranger, dont la souscription est recommandée pour la durée du séjour.*
4. *Sortie de territoire : cerfa N°15646-01\**

*Ces documents n’ont pas à être transmis à l’établissement ni au rectorat.*

**Une fois la candidature validée (et seulement à ce moment là)**, la famille devra rapidement faire parvenir les documents suivants :

* Le questionnaire de santé de l’élève
* Les conditions de participation et obligations
* L’autorisation de droit à l’image
* Le document de transfert d’autorité parentale

Vous retrouverez l’ensemble des documents et informations sur le site d’espagnol de l’académie :

<http://pedagogie.ac-limoges.fr/esp/spip.php?article765> (lien à modifier)